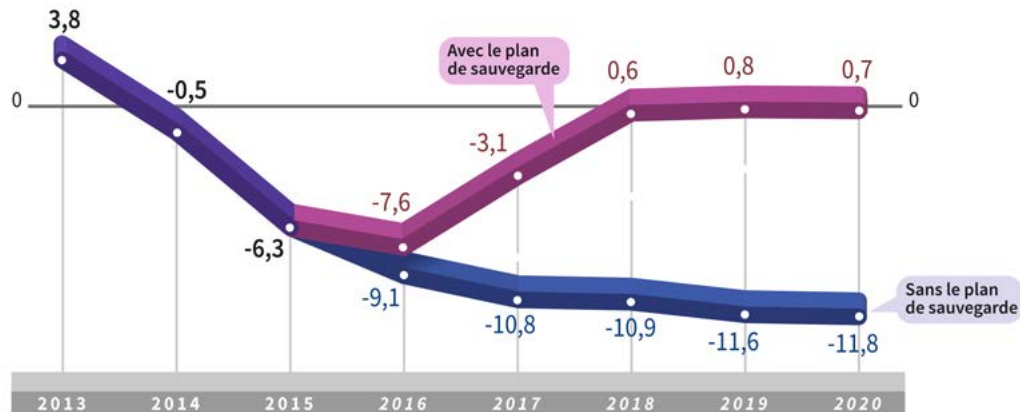


PROJECTION FINANCIÈRE et OPTIONS POSSIBLES

RAPPEL

Fin 2014, l'épargne nette de la Ville est négative (-0.5M€) et le gouvernement annonce une accélération de la baisse de la dotation de l'Etat de 2015 à 2018 (-20 M€ pour la Ville de Grenoble).



Projection de l'épargne nette à Grenoble, en millions d'euros, avec et sans plan de sauvegarde

BON A SAVOIR

L'épargne nette est ce qu'il reste à la Ville après avoir payé ses dépenses courantes et remboursé sa dette. Pour un ménage, une épargne nette négative signifierait qu'après avoir reçu son salaire et payé ses dépenses quotidiennes, il n'aurait pas assez pour rembourser sa banque.

LA VILLE EST FACE À 3 OPTIONS :

1 Geler les dépenses et recourir à l'emprunt pour compenser la perte des recettes ? INSUFFISANT

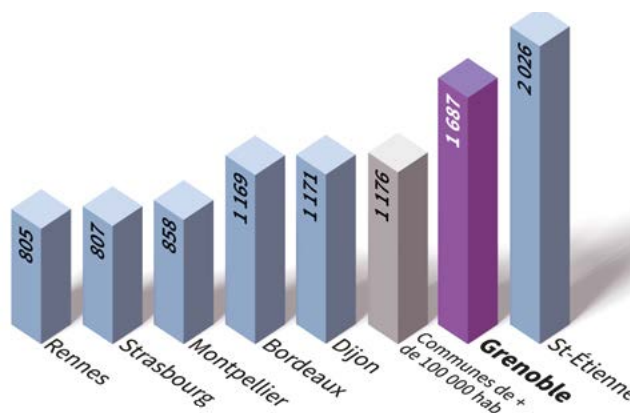
LE RISQUE D'UNE MISE SOUS TUTELLE

Même en gelant les dépenses, l'épargne nette de la Ville serait restée négative durablement, faisant peser sur Grenoble une menace de mise sous tutelle.

Qu'est-ce qu'une mise sous tutelle ? La Chambre Régionale des Comptes émet des recommandations qui doivent être suivies par le Conseil Municipal. Celles-ci peuvent être parfois brutales pour redresser rapidement les comptes de la Ville : recentrage sur les seules compétences obligatoires de la commune, hausse de la fiscalité, vente de patrimoine, gel des nouveaux investissements.

L'IMPOSSIBILITÉ DE RECOURIR MASSIVEMENT À L'EMPRUNT

La dette de la Ville de Grenoble est déjà très élevée. Par le passé, la Ville a financé seule, et avec d'importants emprunts, des équipements qui dépassent pourtant le périmètre de la commune : Halle de tennis, la Belle électrique...



Les encours de dette par habitant, en euros au 31/12/2014

Même si la Ville voulait emprunter massivement, sa situation financière ne le lui permet pas. Au-delà d'un certain niveau d'endettement et en fonction de la capacité de la Ville à rembourser ses emprunts, les banques ne veulent plus lui prêter d'argent. Elles ont d'ailleurs déjà alerté Grenoble sur ce risque...

BON A SAVOIR

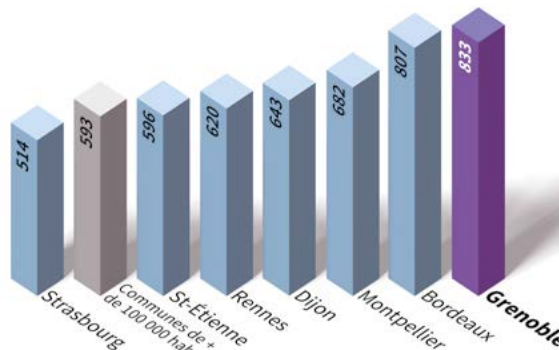
En mai 2016, le Préfet de l'Isère a adressé au Maire un courrier d'alerte sur la situation financière de la Ville.

2 Augmenter les impôts locaux ? INJUSTE

En 2009, les impôts locaux ont été augmentés de 9%. Ils sont aujourd'hui plus élevés que dans les villes de taille comparable. Les impôts à Grenoble sont également très injustes : les bases fiscales définies par l'Etat dans les années 70 sont plus élevées au sud de la ville qu'au nord.

BON A SAVOIR

Les impôts locaux sont composés de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.



Les recettes fiscales par habitant, en euros au 31/12/2014

3 Mettre en œuvre le plan de sauvegarde : RESPONSABLE

La majorité ne pouvant recourir à l'emprunt massivement et refusant d'augmenter les impôts, elle a décidé d'élaborer un plan de sauvegarde des services publics locaux. Ce plan vise à assurer la survie des services publics de la Ville en générant 14 millions d'euros d'économies.

→ voir panneau n°6